



**La Confédération Générale du Travail**

**« Pour un service public de l'Équipement et de  
l'Environnement au service du public »**

# *Le Courrier*

## du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

N° 1482 du 12 mai 2015

### Sommaire

	<u>Pages</u>
1. Journée d'actions des retraités du 4 juin 2015 : Tract UGFF – CGT	3
2. Reforme territoriale : Tract FNEE – CGT	4-7
3. Elections au CNESER : Profession de foi CGT	8-11
4. Lettre ouverte aux Ministres du MEDDE et MLETR	12-13
5. Logements de service : Courrier FNEE – CGT au Cabinet	14
6. CESE : Compte rendu du groupe CGT	15
7. CIAS : Déclaration et compte rendu UGFF – CGT	16-19



## AGENDA

**Lundi 11 mai 2015**

OS/DRH : décroisement emplois  
MAAF/MEDDE

**Mardi 12 mai 2015**

OS/DRH Affaires maritimes

**Mercredi 13 mai 2015**

Bureau UGFF-CGT

**Mardi 19 mai 2015**

Secrétariat UIT-CGT

**Mercredi 20 mai 2015**

Secrétariat fédéral

**Mercredi 20 mai 2015**

SGG/OS DDI

**Mercredi 20 mai 2015**

OS/DRH Contractuels Environnement

**Jeudi 21 mai 2015**

CTM

**Jeudi 21 mai 2015**

CTC des DDI

**Jeudi 21 mai 2015**

CE OFICT

**Vendredi 22 mai 2015**

FNEE-CGT/DGITM : CRICR

**Mardi 26 mai 2015**

Bureau UGFF-CGT

**Mardi 26 mai 2015**

Collectif FD VN

**Mardi 26 mai 2015**

Bureau UFR



## INFOS REVES



**Journée internationale des travailleurs  
Un 1er Mai pour le progrès social**

Ce 1er mai 2015, Journée internationale de solidarité des travailleurs, la Confédération européenne des syndicats a appelé à la mobilisation unitaire et convergente des salariés, des privés d'emploi, des retraités, ainsi que des organisations de jeunesse, sur tout le continent, pour le progrès social(...)



**Temps de travail  
Appel unitaire à la grève le 21 mai à  
l'Assistance Publique Hôpitaux de paris**

À l'issue d'une assemblée de délégués, l'intersyndicale CGT-SUD-FO de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) a lancé jeudi 30 avril un appel à la grève pour le 21 mai, qui sera une journée de mobilisation contre le plan stratégique de l'établissement et la future réforme du temps de travail. (...)



**La CGT lance des guides  
sur les droits des jeunes**

Qu'ils soient diplômés ou sortis de l'école sans formation, les jeunes vivent une diversité de situations, mais ils ont en commun d'être une génération sacrifiée frappée par le chômage, la précarité et le déclassement. Ils sont les premières victimes de la précarité et des inégalités (...)

suite sur : [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)



# RETRAITÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT **AGISSONS ENSEMBLE !**

**LE 4 JUIN 2015**

Le gouvernement multiplie de manière indécente les exonérations et les allègements des cotisations sociales patronales et par ailleurs taxe les plus modestes, parmi eux, les retraités sont nombreux.

Leur pouvoir d'achat s'est notablement dégradé ces dernières années. Il subit des attaques sans précédent avec l'absence de revalorisation des pensions depuis le 1er avril 2013, et les différentes mesures fiscales régressives.

Pour dénoncer cette situation, les retraités de la Fonction Publique de l'État étaient massivement présents dans les actions « retraité-e-s » à l'initiative du front unitaire CGT-FO-CFTC-FSU-Solidaires-FGR-UNRPA-LSR les 3 juin et 30 septembre 2014, puis le 17 mars 2015 et dans les actions interprofessionnelles avec les actifs, notamment le 9 avril.

Il y a 1 493 463 retraités de la Fonction Publique de l'État (chiffres édition 2014 du rapport sur l'état de la Fonction Publique). La situation est particulièrement critique pour les agents de la catégorie C, en retraite la précarité les touche de plein fouet, particulièrement les femmes.

L'UGFF-CGT avec les UFR des organisations de la Fonction Publique de l'État a été reçu en audience par la conseillère sociale de la Ministre de la Fonction Publique Marylise LEBRANCHU le 2 septembre 2014.

Les revendications ont été posées, pour autant, rien ne bouge et la situation demeure tout à fait inacceptable sur les différentes questions :

- Le pouvoir d'achat;
- L'action sociale (son budget doit être porté à 3 % de la masse salariale et des pensions), l'accès aux prestations sociales et le droit à l'information;
- Le taux de réversion (à relever à 75 %);
- La réactivation et la pérennisation de la péréquation;
- L'accès au service public;
- Le suivi post-professionnel.

La CGT est opposée à la mise en place d'une caisse de retraites.

## **CONTINUONS ET AMPLIFIONS LA LUTTE !**

L'intervention des retraité-e-s de la Fonction Publique de l'État est absolument nécessaire pour infléchir le gouvernement. Nous devons peser pour que les besoins des retraités soient réellement pris en compte.

L'UGFF- CGT appelle tous les retraités à participer :

## **À LA JOURNÉE D'ACTION LE 4 JUIN 2015 DANS LES DÉPARTEMENTS, AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES, RASSEMBLEMENTS, MANIFESTATIONS.**

Nous devons hausser le ton et amplifier l'action par une action spécifique qui s'inscrira dans le processus de mobilisation générale.

La CGT dénonce le report de la mise en œuvre de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement, et continue d'exiger son amélioration. Elle doit répondre aux besoins d'aide à la perte d'autonomie, problème qui touche tous les âges de la vie. Aussi, il est inacceptable que son financement par le biais de la CASA (Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie) repose uniquement sur les retraité-e-s et que cette ponction sur les pensions s'effectue pour la 3e année alors que la loi n'a pas encore vu le jour.

Nous continuons à penser que la question de l'autonomie doit être intégrée dans la branche maladie de la Sécurité Sociale et que les revenus financiers des entreprises doivent être mis à contribution pour le financement de la solidarité intergénérationnelle (cela rapporterait 40 milliards d'euros pour la seule branche maladie).

La CGT porte des revendications pour l'ensemble des retraités. Étant donné la situation d'urgence sociale dans laquelle se trouvent beaucoup de retraités, elle exige :

- ✓ Un rattrapage immédiat de 300 € par mois pour tous les retraités;
- ✓ Une revalorisation des pensions et des retraites complémentaires au 1er janvier indexée sur les salaires moyens;
- ✓ Le minimum retraite égal au SMIC revendiqué à 1700 € pour une carrière complète;
- ✓ Le rétablissement de la demi-part pour le calcul de l'impôt sur le revenu.

## **D'AUTRES CHOIX QUE CEUX DU PATRONAT ET DU GOUVERNEMENT SONT POSSIBLES POUR LES IMPOSER, UN SEUL MOYEN : L'ACTION !**

# Réforme territoriale, les personnels des DREAL dans la tourmente

## Une mobilisation nécessaire pour faire valoir les revendications !

Les agents du MEDDE, du MLETR et de leurs établissements publics ont participé en nombre à la journée de mobilisation interprofessionnelle unitaire du 9 avril en faisant grève et en manifestant pour signifier notamment leur refus de l'austérité, de la baisse continue des moyens et des effectifs et leur ras le bol face aux incessantes restructurations qu'ils subissent depuis des années aboutissant à une forte dégradation de leurs conditions de travail.

La réforme territoriale va de nouveau affecter les agents et impacter les services. Des DREAL, déjà nées de regroupements de directions régionales, sont appelées de nouveau à fusionner et à réorganiser leurs missions. Après l'ADS et l'ATESAT, d'autres missions risquent de passer à la trappe !

Le troisième volet de la réforme territoriale, le projet de loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), n'est même pas encore voté (le texte sera examiné en deuxième lecture au Sénat fin mai 2015) que le gouvernement a enclenché une course contre la montre pour réorganiser les services de l'Etat.

Dans le périmètre de nos ministères MEDDE et MLETR, 16 directions régionales sont amenées à fusionner pour une mise en place de sept nouvelles DREAL dès le 1er janvier 2016.

Réforme  
territoriale

- DREAL Basse Normandie et Haute Normandie
- DREAL Nord-Pas-de-Calais et Picardie
- DREAL Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine
- DREAL Bourgogne et Franche Comte
- DREAL Auvergne et Rhône-Alpes
- DREAL Languedoc –Roussillon et Midi-Pyrénées
- DREAL Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes

Les sept préfets préfigurateurs sont chargés d'animer et de coordonner la réforme pour l'élaboration d'un projet d'organisation régionale incluant notamment une proposition d'organisation fonctionnelle et d'implantation géographique pour chaque direction régionale. Les préfigurateurs des nouveaux services régionaux ne seront nommés qu'en juillet. Cependant, nous constatons que déjà de nombreux travaux sont en cours dans les DREAL visées par les fusions-réorganisations.

Les anciennes directions régionales ont vocation à constituer une direction unique.



Les nouvelles directions ne seront pas nécessairement implantées au chef-lieu de la région lorsque les villes concernées sont bien reliées entre elles. Les fonctions de programmation stratégiques seront regroupées sur le site d'implantation principale. Lorsque les directions régionales exercent des fonctions opérationnelles (instruction de titres, autorisations, subventions...) une organisation sur plusieurs implantations pourra être proposée. Il est prévu un regroupement interministériel des fonctions supports au moins pour l'immobilier et les achats.



# Le calendrier :



- Avril 2015 :**
- ▶ nomination des préfets préfigurateurs
  - ▶ transmission des diagnostics territoriaux
- Juillet 2015 :**
- ▶ arrêt par le premier ministre des projets d'organisation pour les sept régions concernées
  - ▶ arbitrages sur les propositions d'organisations et d'implantations
  - ▶ nomination des directeurs préfigurateurs des services régionaux (dont DREAL)
- Septembre-décembre 2015 :**
- ▶ projets d'organigrammes ; publication nouvelles fiches de postes
- Janvier 2016 :**
- ▶ mise en place des nouveaux services

## Dans la communication du conseil des ministres du 22 avril 2015 Mobilité fonctionnelle, géographique...

Un suivi particulier est pointé avec la désignation d'un référent local ministériel ou interministériel.

Un droit à mutation prioritaire par voie législative est prévu pour les agents dont le poste sera supprimé avec priorité d'affectation ou de détachement sur tout emploi vacant correspondant à leur grade dans les administrations de l'Etat situées dans la même zone géographique ( bourses locales d'emploi fonction publique).

Pour chaque cas il y a de réelles probabilités d'être touché par une mobilité soit fonctionnelle, soit géographique, soit les deux !

Des plans de formation pour les agents dont les missions évolueront seront mis en place, la rémunération sera garantie. Des aides financières à la mobilité seront mises en oeuvre via la création d'un fonds interministériel d'accompagnement. Il y aura aussi un suivi particulier pour les emplois fonctionnels étant appelés à disparaître.

**Mon poste est maintenu :**  
stabilité ou mobilité géographique

**Mon poste est reconfiguré :**  
mobilité fonctionnelle ; stabilité ou mobilité géographique

**Mon poste est mutualisé :**  
concurrence entre agents; stabilité ou mobilité fonctionnelle;  
stabilité ou mobilité géographique;

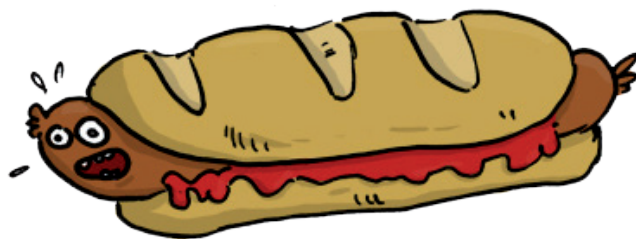
**Mon poste est supprimé :**  
mobilité fonctionnelle ; mobilité avec changement d'administration, stabilité ou mobilité géographique

Nul doute que de nombreux agents seront concernés par une mobilité fonctionnelle ou géographique non choisie voire les deux notamment concernant les services mutualisés. Quelles enveloppes seront prévues alors que cette réforme est présentée comme étant un outil de réduction des dépenses publiques ? De plus les compensations financières ne régleront pas tous les problèmes auxquels devront faire face les agents.

Pour contourner l'obligation de mobilité géographique, l'administration prévoit le développement du télétravail pour lequel un décret serait pris en conseil d'Etat. Ce dispositif, s'il est mis en place ne doit pas se faire au détriment des conditions de travail pour les agents concernés et doit être fortement encadré en terme de santé au travail et de prise en charge logistique. Le télétravail ne doit pas être utilisé comme un outil par défaut conduisant à la détérioration des organisations de travail.

Hormis, les conséquences en terme de conditions de travail et de vie des agents qui seront concernés par ces dispositifs, on se demande avec quels moyens humains et matériels les services de gestion déjà en forte difficulté pourront suivre ?

## A quelle sauce allons-nous être mangés ?



C'est à cette angoissante question que tentent de répondre les personnels. Car la compétition est lancée entre les DREAL en lice pour déterminer le futur chef lieu. Quelque soit les schémas retenus, l'administration veut rassurer en affichant la volonté d'une continuité des missions régaliennes et le maintien des effectifs cibles. Mais que deviennent les autres missions et comment continuer de fonctionner correctement si la forte mobilité entraîne une importante vacance de postes et une perte de mémoire dans les services ?

Les directeurs préfigurateurs ne seront nommés qu'à l'été mais localement personne n'est dupe sur certaines préférences établies pour les futures implantations et déjà un nombre conséquent de PM 104 sont déposés par anticipation par les agents.

Un des intérêts de la création des DREAL avait pu être de mieux coordonner des missions qui tout en étant éloignées avaient un sens à être rapprochées en se plaçant dans le cadre écologique et environnemental du Grenelle : missions de contrôle, aménagement du territoire, missions sensibles et missions environnementales. Il y a un grand risque à détruire cette cohérence sans mesurer pleinement leurs conséquences en terme de politique publique.

## Des inquiétudes légitimes...

La plupart des agents sont inquiets des conséquences que ces réorganisations auront sur leur devenir et celui des services. Sur la qualité des services rendus, sur les conditions de travail, les rémunérations, les déroulements de carrière. Ils ont le sentiment une fois de plus de subir un changement à marche forcée sans avoir d'informations suffisantes et se sentent exclus des décisions. Celles-ci sont prises sans concertation, sans réflexion sur le devenir des missions et l'impact sur la réponse aux besoins des services et de la population. Elles vont être mises en oeuvre dans un cadre de restrictions budgétaires alors qu'à quelques mois de la Conférence mondiale sur le climat (COP 21) qui se tiendra à Paris, les enjeux écologiques et environnementaux nécessitent une politique publique ambitieuse et cohérente au plus près des usagers et des territoires.

Alors que le gouvernement explique qu'en parallèle à l'élargissement du champ de compétences des régions un renforcement de la proximité de l'action de l'Etat est avancée notamment au niveau départemental, comment expliquer que dans les DDT, sur un volume d'environ 350 implantations territoriales, unités territoriales ( UT - c'est à dire hors siège des DDT(M)), il est prévu le maintien seulement d'environ 230 implantations. Principalement en raison de la suppression des activités ATESAT et du retrait/réorganisation des activités ADS, 85 UT ont ainsi été fermées et 55 restructurées de fin 2011 à mars 2015. D'avril 2015 à fin 2016, les perspectives sont une cinquantaine de fermetures et autant de restructurations supplémentaires. Au total ces 120 fermetures de services au plus près des territoires ne sont en rien « compensées » par la création de « maisons de l'Etat » : l'enquête menée en mars fait état de 18 projets de maisons de l'Etat dans 53 départements...

Nul doute que la réforme territoriale aura aussi des incidences sur d'autres services (DREAL non fusionnées, DDT, établissements publics...). Quid des futurs périmètres des directions inter-régionales (DIR, DIRM...)? Une fois encore les personnels devront faire face avec des moyens en baisse...

## Et les cadres dans tout ça ?

L'administration les désigne comme élément moteur de la réforme. Ils bénéficieront d'un accompagnement professionnel et de nouvelles formations en matière de pratiques managériales, de conduite d'équipe, sur l'expression directe des agents. Les cadres sont présentés comme un des piliers pour la mise en oeuvre des restructurations alors qu'ils sont en majorité complètement écartés des décisions !

## Dialogue social, où ça ?

Dans la communication gouvernementale sont également pointés : un renforcement du dialogue social, l'association des agents à la réforme en tant que force de proposition, des réflexions sur les conditions de travail, la qualité de l'environnement professionnel, le développement des compétences.

### DES MOTS SUR DU PAPIER !

Et une réelle provocation pour les personnels et les organisations syndicales représentatives qui ne constatent nullement ces pratiques dans les services concernés !

# AVEC LA CGT REVENDIQUONS !

La CGT dénonce ces restructurations qui dans un contexte de restrictions budgétaires conduiront à l'affaiblissement des missions ainsi que de la place et du rôle de l'Etat dans les territoires.

Les responsabilités, les missions et l'organisation des services de l'Etat doivent être garantes de l'intérêt général, de l'égalité de traitement et de la cohésion sociale et territoriale.

La CGT considère que l'organisation des compétences sur un espace territorial doit répondre aux besoins économiques, sociaux et environnementaux.

Ceci doit s'appuyer sur la solidarité et la complémentarité des territoires et non sur leur mise en concurrence. Cela repose aussi sur une cohérence nationale et territoriale des politiques publiques par un processus démocratique faisant l'objet d'une large concertation.

**Pour se faire, toutes les initiatives doivent être prises afin de favoriser les mobilisations unitaires des personnels pour obtenir l'arrêt des restructurations, des réponses aux revendications sur les missions, les moyens, les recrutements statutaires, les rémunérations, la protection sociale, l'amélioration des conditions de travail, à l'opposé des politiques d'austérité appliquées notamment au travers du pacte dit de responsabilité.**



## Des revendications pleinement d'actualité

- **Maintien du statut de la fonction publique de carrière**
- **Revalorisation du point d'indice et refonte de la grille indiciaire**
- **Mettre fin à l'individualisation et aux retards de gestion**

## Dans le cadre de la réforme territoriale, pour le MEDDE-MLETR Revendiquons avec la CGT :

Le maintien des missions actuelles et le développement de missions nouvelles, liées notamment à la transition écologique, dans tous les territoires pour répondre aux besoins sociaux, économiques et environnementaux avec les moyens nécessaires pour les exercer au service de tous. Les nouvelles organisations de service doivent permettre de répondre à ces enjeux dans l'ensemble des territoires dans une approche de proximité, d'efficacité et non déshumanisée.



**Un cadrage national de garanties collectives et individuelles pour les personnels impactés par les restructurations :**

### Mobilité

- ▶ principe de base : pas de mobilité non choisie
- en cas de mobilité imposée : une priorité de choix, des formations, maintien de la rémunération

### Rémunération

- ▶ maintien de la rémunération pour les agents impactés par les restructurations avec une indemnité pérenne

### Concertation

- ▶ la communication aux personnels et aux organisations syndicales de toutes les informations nécessaires
- une concertation préalable à toute décision impactant l'encadrement, les personnels, les services et les organisations de travail notamment dans les instances représentatives à tous les niveaux d'intervention ( CT, CHSCT, CLF, CAP, ...)

### Moyens

- ▶ des recrutements et les moyens nécessaires à la reconquête des missions de service public ainsi qu'à leur développement





## **Elections au CNESER : Une nouveauté pour les personnels des EPST !**

**Nous sommes tous concernés : pour défendre les EPST  
et leurs personnels, VOTONS CGT !**

Pour la première fois, les personnels des Etablissements publics à caractère scientifique et technologique (E.P.S.T), CNRS, INRA, INSERM, IRD, IRSTEA, INRIA, INED, IFSTTAR sont appelés à voter pour le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche, le CNESER. La loi « Fioraso » a élargi les compétences du CNESER à celles qui étaient précédemment dévolues au Conseil supérieur de la recherche et de la technologie, le CSRT, instance qui a été dissoute. Cette nouvelle instance comportera 40 nommés et 60 élus par des collèges représentant l'ensemble des personnels des établissements d'enseignement supérieur, des EPST et des Etablissements publics à caractère industriel et commercial, les EPIC.

### **Pourquoi voter à nouveau après les élections professionnelles dans la Fonction Publique, au Comité technique ministériel et aux Comités techniques propres à chacun des EPST ?**

En fait, le nouveau CNESER se situera en amont de toutes ces instances, et les avis qu'il rendra au plan national seront susceptibles d'influencer la politique du gouvernement sur toutes les questions d'enseignement supérieur et de recherche.

### **Ces élections interviennent dans un contexte particulièrement dégradé pour le développement de la recherche publique comme pour nos conditions de travail**

- Nos unités de recherche sont exsangues au plan budgétaire du fait de la politique d'austérité, mais dans le même temps, des milliards d'euros d'argent public sont donnés pour le crédit impôt recherche (CIR) et les autres mécanismes de financement alloués au patronat.
- Les recrutements de titulaires se tarissent dans tous les EPST, alors qu'explose le nombre de non-titulaires en lien avec la multiplication des agences de financement sur projet mettant à mal l'existence de nombre d'unités et générant des tensions entre personnels.
- Avec la mise en place des COMUE (Communautés d'universités et d'établissements), instituées par la Loi Fioraso, le gouvernement entend accélérer la régionalisation du dispositif d'enseignement supérieur et de recherche, menaçant directement l'existence de nos organismes nationaux de recherche pour en faire des agences de moyens au service de l'innovation au compte du patronat local.
- Nos statuts de fonctionnaires d'Etat, et leurs garanties afférentes, sont également menacés par cette régionalisation.
- Cerise sur le gâteau, nos salaires devraient rester bloqués jusqu'en 2017 mais les primes au mérite ou à la tête de client se multiplient.

### **ALORS POURQUOI VOTER AU CNESER ?**

Le CNESER sera consulté notamment sur :

- Les stratégies nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche
- La répartition des emplois et des moyens entre les différents établissements
- Les projets de réformes concernant l'organisation de la recherche
- Les projets de réformes relatives à l'emploi scientifique
- Le cadre national des formations, la liste des diplômes nationaux, les demandes d'accréditation
- La carte des formations supérieures et de la recherche
- La création, la suppression ou le regroupement d'établissements



## POURQUOI VOTER CGT AU CNESER ?

Si vous voulez que les avis du CNESER aillent dans le sens des intérêts des personnels et du développement de la recherche publique face à l'austérité budgétaire et aux restructurations massives, **il est primordial d'y envoyer des élus qui défendront un service public national d'enseignement supérieur et de recherche**. Même si la CGT dénonce l'existence de collèges séparés chercheurs et ingénieurs/techniciens, contraires à nos traditions et au vécu de notre travail d'équipe, elle présentera des candidats dans l'ensemble des collèges pour combattre les aspects néfastes des politiques mises en œuvre. La CGT défendra les intérêts des personnels, titulaires comme non-titulaires, sur la base d'une même profession de foi pour tous les collèges EPST. La CGT, confédération interprofessionnelle, élabore ses propositions par une réflexion concertée de ses syndicats du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche, mais aussi de ceux des centres de recherche industriels, et des instances de la confédération CGT.

### NOUS Y DEFENDRONS :

- *La création de postes de titulaires en nombre suffisant dans toutes les catégories des EPST pour assurer nos missions de service public de recherche, et la mise en place d'un vrai plan de titularisation des non-titulaires sur des fonctions pérennes.*
- *Le rétablissement d'un budget récurrent d'Etat à la hauteur des besoins pour les EPST et les Universités.*
- *L'abandon du Crédit d'impôt recherche et la ré-attribution des fonds ainsi dégagés à la Recherche publique (EPST et EPIC) et aux Universités, notamment pour créer des emplois.*
- *La remise en cause de la politique de régionalisation de Recherche publique et de l'enseignement supérieur dont la structuration doit demeurer nationale.*
- *Le maintien du caractère national des EPST, qui ne peuvent se réduire à des outils pour l'innovation des entreprises en région dans le cadre des COMUE.*
- *Le maintien d'un statut national pour les personnels des EPST, statut qui doit être renégocié pour améliorer nos grilles de salaires et nos déroulements de carrière, et l'abandon des rémunérations et primes au « mérite » ou à « l'excellence ».*
- *Une recherche publique qui fait avancer les connaissances et leurs applications au service de la société. Une politique publique de reconquête industrielle, basée sur des programmes de recherche technologiques ambitieux peut y contribuer.*

## CHERCHEURS DES EPST, VOTEZ CGT AU CNESER !

Titulaire	Suppléant(e)
FERRIER Laurent, INRA	CHATENAY Didier CNRS
DUCHESNE Sophie, CNRS	BELGAREH Naima, CNRS
CHAIX Basile, INSERM	STURM Peter, INRIA
DELAUNAY Karine, IRD	COURTIN Françoise, INSERM
GRESSEL Reinhard, IFSTTAR	RAULT Wilfried, INED
GRAMAGLIA Christelle, IRSTEA	CARON Lise, CNRS



## **Elections au CNESER : Une nouveauté pour les personnels des EPST !**

**Nous sommes tous concernés : pour défendre les EPST  
et leurs personnels, VOTONS CGT !**

Pour la première fois, les personnels des Etablissements publics à caractère scientifique et technologique (E.P.S.T), CNRS, INRA, INSERM, IRD, IRSTEA, INRIA, INED, IFSTTAR sont appelés à voter pour le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche, le CNESER. La loi « Fioraso » a élargi les compétences du CNESER à celles qui étaient précédemment dévolues au Conseil supérieur de la recherche et de la technologie, le CSRT, instance qui a été dissoute. Cette nouvelle instance comportera 40 nommés et 60 élus par des collèges représentant l'ensemble des personnels des établissements d'enseignement supérieur, des EPST et des Etablissements publics à caractère industriel et commercial, les EPIC.

### **Pourquoi voter à nouveau après les élections professionnelles dans la Fonction Publique, au Comité technique ministériel et aux Comités techniques propres à chacun des EPST ?**

En fait, le nouveau CNESER se situera en amont de toutes ces instances, et les avis qu'il rendra au plan national seront susceptibles d'influencer la politique du gouvernement sur toutes les questions d'enseignement supérieur et de recherche.

### **Ces élections interviennent dans un contexte particulièrement dégradé pour le développement de la recherche publique comme pour nos conditions de travail**

- Nos unités de recherche sont exsangues au plan budgétaire du fait de la politique d'austérité, mais dans le même temps, des milliards d'euros d'argent public sont donnés pour le crédit impôt recherche (CIR) et les autres mécanismes de financement alloués au patronat.
- Les recrutements de titulaires se tarissent dans tous les EPST, alors qu'explose le nombre de non-titulaires en lien avec la multiplication des agences de financement sur projet mettant à mal l'existence de nombre d'unités et générant des tensions entre personnels.
- Avec la mise en place des COMUE (Communautés d'universités et d'établissements), instituées par la Loi Fioraso, le gouvernement entend accélérer la régionalisation du dispositif d'enseignement supérieur et de recherche, menaçant directement l'existence de nos organismes nationaux de recherche pour en faire des agences de moyens au service de l'innovation au compte du patronat local.
- Nos statuts de fonctionnaires d'Etat, et leurs garanties afférentes, sont également menacés par cette régionalisation.
- Cerise sur le gâteau, nos salaires devraient rester bloqués jusqu'en 2017 mais les primes au mérite ou à la tête de client se multiplient.

### **ALORS POURQUOI VOTER AU CNESER ?**

Le CNESER sera consulté notamment sur :

- Les stratégies nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche
- La répartition des emplois et des moyens entre les différents établissements
- Les projets de réformes concernant l'organisation de la recherche
- Les projets de réformes relatives à l'emploi scientifique
- Le cadre national des formations, la liste des diplômes nationaux, les demandes d'accréditation
- La carte des formations supérieures et de la recherche
- La création, la suppression ou le regroupement d'établissements

## POURQUOI VOTER CGT AU CNESER ?

Si vous voulez que les avis du CNESER aillent dans le sens des intérêts des personnels et du développement de la recherche publique face à l'austérité budgétaire et aux restructurations massives, **il est primordial d'y envoyer des élus qui défendront un service public national d'enseignement supérieur et de recherche.** Même si la CGT dénonce l'existence de collèges séparés chercheurs et ingénieurs/techniciens, contraires à nos traditions et au vécu de notre travail d'équipe, elle présentera des candidats dans l'ensemble des collèges pour combattre les aspects néfastes des politiques mises en œuvre. La CGT défendra les intérêts des personnels, titulaires comme non-titulaires, sur la base d'une même profession de foi pour tous les collèges EPST. La CGT, confédération interprofessionnelle, élabore ses propositions par une réflexion concertée de ses syndicats du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche, mais aussi de ceux des centres de recherche industriels, et des instances de la confédération CGT.

### NOUS Y DEFENDRONS :

- *La création de postes de titulaires en nombre suffisant dans toutes les catégories des EPST pour assurer nos missions de service public de recherche, et la mise en place d'un vrai plan de titularisation des non-titulaires sur des fonctions pérennes.*
- *Le rétablissement d'un budget récurrent d'Etat à la hauteur des besoins pour les EPST et les Universités.*
- *L'abandon du Crédit d'impôt recherche et la ré-attribution des fonds ainsi dégagés à la Recherche publique (EPST et EPIC) et aux Universités, notamment pour créer des emplois.*
- *La remise en cause de la politique de régionalisation de Recherche publique et de l'enseignement supérieur dont la structuration doit demeurer nationale.*
- *Le maintien du caractère national des EPST, qui ne peuvent se réduire à des outils pour l'innovation des entreprises en région dans le cadre des COMUE.*
- *Le maintien d'un statut national pour les personnels des EPST, statut qui doit être renégocié pour améliorer nos grilles de salaires et nos déroulements de carrière, et l'abandon des rémunérations et primes au « mérite » ou à « l'excellence ».*
- *Une recherche publique qui fait avancer les connaissances et leurs applications au service de la société. Une politique publique de reconquête industrielle, basée sur des programmes de recherche technologiques ambitieux peut y contribuer.*

## ITA DES EPST, VOTEZ CGT AU CNESER !

Titulaire	Suppléant(e)
LABAT Carlos, INSERM	DELAUNAY Sabine, INRA
KLEIN Lorena, CNRS	BŒUF Christiane, INRA
GREBAUT Pascal, IRD	HADDAK Mouloud, IFSTTAR
CALDERAN Lisette, INRIA	GUILLAUME Serge, IRSTEA



Montreuil, le 28 avril 2015

**Madame Ségolène ROYAL**  
Ministre de l'écologie,  
du développement durable et de l'énergie

**Madame Sylvia PINEL**  
Ministre du logement,  
de l'égalité des territoires et de la ruralité

## Lettre ouverte

Mesdames les Ministres,

Nos organisations se sont rencontrées au lendemain de la journée d'action unitaire interprofessionnelle du 9 avril à laquelle les agents du MEDDE et MLETR ont participé en nombre en faisant grève et en manifestant pour signifier leur saturation face aux restructurations, leur mécontentement en matière de rémunération et leur fort besoin de progrès social.

Dans nos ministères, leurs services et établissements, ces dernières années ont été marquées par le gel du point d'indice, le transfert et la privatisation ou l'abandon de missions, des réorganisations incessantes au détriment du service rendu aux usagers et aux citoyens.

Cette situation persistante se traduit pour les agents par une forte dégradation des conditions de travail et un profond malaise lié à une perte de sens et de reconnaissance conduisant à de graves situations. A cela vient s'ajouter une nouvelle vague de réorganisations à marche forcée dans le cadre des réformes de l'Etat et territoriale, qui plus est en contournant tout à la fois les chefs de vos services, les représentants des personnels et, par voie de conséquence, les instances de concertation pourtant récemment renouvelées.

Nous constatons également que les politiques d'austérité échouent et ne diminuent ni la dette publique, ni le chômage mais alimentent la paupérisation et la précarisation des salariés et des fonctionnaires et pourtant le gouvernement s'obstine dans cette politique.

C'est dans ce contexte que se profile l'élaboration du projet de loi de finances (PLF) 2016, et les arbitrages « impossibles » entre ministères qui, s'il restait dans ce cadre, aggraverait encore la situation des services et établissements publics placés sous votre responsabilité conjointe ainsi que de leurs personnels qui subissent depuis déjà de trop nombreuses années les conséquences des politiques d'austérité.

Plusieurs sujets sont en discussion actuellement et nécessitent de notre point de vue une attention particulière :

- le décret du 20 mai 2014 prévoit la mise en place du RIFSEEP. Ce nouveau régime indemnitaire instaurerait une fonctionnalisation de la rémunération contraire à la logique de carrière et en période de restriction budgétaire ajouterait un gel indemnitaire de fait au gel indiciaire déjà supporté par les agents de l'Etat. Nous vous demandons de porter son abrogation auprès de la Fonction Publique et du gouvernement.



- le plan de requalification de C en B et de B en A présenté comme une mesure phare de l'agenda social pourrait représenter une opportunité pour les agents en terme de reconnaissance. Cependant, à l'heure actuelle ce projet ne fait l'objet d'aucun engagement financier de la part de Bercy et de la fonction publique et nous estimons que les premières propositions de nos ministères doivent évoluer quantitativement (1650 bénéficiaires sur 3 ans) et qualitativement (modalités de requalification) et viser aussi les corps de l'Environnement.

- le projet de passage de trois cycles de mobilité à deux. Cette mesure préjudiciable aux agents et aux organisations de services ne doit pas être portée. Elle ne saurait de surcroît qu'ajouter confusion et incompréhension au moment où nombre d'agents devront – parfois pour la nième fois – modifier les trajectoires de leurs parcours professionnels...quand ce n'est subir des mobilités au moins fonctionnelles indésirées.

- la pénibilité touche de nombreux agents dans nos ministères qu'ils soient encore en service ou qu'ils l'aient été, nous demandons l'ouverture de réelles négociations dans la suite des engagements ministériels de 2009 pour une reconnaissance statutaire par le service actif avec bonification rendant possible les départs anticipés ainsi que des mesures pour le suivi des retraités.

- les réformes de l'Etat et territoriale vont de nouveau affecter les agents et impacter nos services et nos missions. Des DREAL, déjà nées de fusions de services en 2007, sont appelées de nouveau à fusionner et à réorganiser leurs missions. Nul doute que cela aura des incidences sur d'autres services (DDT-M, établissements publics...). Quid des futurs périmètres des directions inter-régionales (DIR, DIRM...)? Une fois encore les personnels devront faire face avec des moyens en décroissance... Après les propos se voulant rassurants du Secrétaire général du MEDDE/MLETR en matière de revue des missions de l'Etat pour laquelle nous aurions « déjà donné », l'année 2015 a démarré avec la fermeture décidée des divisions transports des CRICR ainsi que du CNIR, alors que l'information et la coordination routières sont des missions à part entière des DIR et de la DGITM telle que la participation à la gestion de crise et la poursuite de la fermeture d'unités territoriales des DDT-M.

Nous réaffirmons notre attachement aux missions de service public remplies par nos ministères et demandons leurs développements au regard des besoins notamment dans le cadre de la transition écologique et énergétique qui ne doivent pas relever simplement d'un affichage mais d'un réel investissement.

C'est pourquoi, en tant qu'organisations représentatives, nous vous demandons de nous recevoir en personne en audience afin d'échanger sur tous ces sujets.

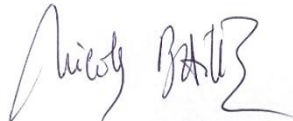
Dans l'attente de votre rencontre, nous vous prions de croire, Mesdames les Ministres, à l'assurance de notre haute considération.

**Pour la FEETS-FO**



**Jean Hédou**  
Secrétaire général

**Pour la FNEE-CGT**



**Nicolas Baille**  
Secrétaire général

**Pour la FSU**



**Jean-Luc Ciulkiewicz**

**Pour Solidaires**



**Laurent Pidancet**  
Délégué fédéral



**FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT  
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

Montreuil, 6 mai 2015

Ministère de l'écologie  
M. Murlon, Conseiller social

Secrétariat d'Etat aux transports  
M. Guzy, Conseiller social

**Objet : Logement de fonctions**

Messieurs,

Suite à la parution du décret n° 2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement, la FNEE - CGT est intervenue auprès du Cabinet et du Secrétaire général du ministère pour dénoncer cette décision prise unilatéralement sur un sujet qui concerne de nombreux services et établissements publics du MEDDE/MLTER.

La FNEE – CGT a obtenu un moratoire prenant fin 2015, cette période devant permettre d'engager des discussions et négociations.

Des informations nous remontent sur des positions qui seraient prises par les services et/ou établissements publics sans aucune négociation entre les Fédérations syndicales et le ministère.

La CGT dénonce ce manque de dialogue qui concerne plusieurs milliers d'agents de nos ministères.

Par ce courrier, nous vous demandons une audience dans les meilleurs délais afin d'entamer le dialogue social initialement prévu.

Veillez recevoir, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Secrétaire général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicolas BAILLE', written in a cursive style.

Nicolas BAILLE

*Le Conseil Économique, Social et Environnemental <http://www.lecese.fr> a rendu un avis en séance plénière le 29 avril 2015 sur « Réussir la conférence Climat Paris 2015 ». Le Bureau du CESE du 13 mai 2014 a confié à la section des affaires européennes et internationales la préparation de cet avis, qui a désigné Céline Mesquida du groupe environnement et nature et Bernard Guirkingier du groupe des personnalités qualifiées, comme rapporteurs.*

*Fabienne Cru-Montblanc, présidente du groupe de la CGT, Alain Delmas du groupe de la CGT, et Philippe Brood, personnalité associée, ont participé aux travaux.*

*Vous trouverez les Lettres du CESE sur le site de la CGT :*

*<http://www.cgt.fr/Groupe-Cgt-au-Conseil-Economique.html>*

### *L'avis*

Cet avis se place dans la continuité de l'avis intitulé « Les négociations climatiques internationales à l'aune de

la conférence de Durban », adopté en novembre 2011. Il dresse le constat accablant des difficultés internatio-

nales pour conclure un accord qui atténuerait les effets du changement climatique.

### *Les propositions essentielles de l'avis*

Malgré cela, le CESE préconise des solutions simples à mettre en œuvre à l'échelle nationale qui est la sienne. Convaincu de la nécessité du partage d'expériences, l'avis propose donc de valoriser et d'encourager les initiatives positives.

Pour ce qui est de l'accord, que le CESE souhaite « global, juste et ambitieux », cet avis s'appuie sur la valorisation des préconisations des scientifiques du GIEC et il insiste sur l'indispensable soutien aux populations les plus vulnérables.

Enfin, il promeut l'avènement d'un nouveau modèle de développement, avec une régulation économique, un soutien à la transition juste et au travail décent portés par les syndicats et une meilleure prise en compte des 22 millions de déplacés climatiques.

### *Déclaration de la CGT*

L'avis s'inscrit dans la suite d'un premier avis adopté en 2011 sur la COP de Durban. Malheureusement, les enjeux planétaires n'ont cessé de s'aggraver, faute de réponse coordonnée des États, et la conclusion d'un accord est devenue urgente.

responsabilité dans l'augmentation des émissions de GES est prégnante.

Enfin, les salariés et leurs représentants sont peu présents dans la partie des recommandations qui traite de la nécessaire transformation du modèle productif, pourtant premiers concernés par la reconversion de leur emploi. Pour la CGT, la transition juste vers une économie bas carbone doit être l'opportunité pour tous les États d'imposer des normes de travail et d'emploi décentes.

La CGT partage le constat et les recommandations de l'avis, même si elle estime qu'il aurait pu aller plus avant dans une version plus critique vis-à-vis de certaines grandes entreprises et secteurs industriels.

Force est de constater, au regard de la situation, que seule une démarche volontariste a ses limites. Pour la CGT, la signature d'un accord global, juste et ambitieux doit être assorti de contrainte et donc de contrôle démocratique et de sanctions. La responsabilité différenciée des États est évidente et certains, comme l'UE ou les USA, doivent fournir un effort plus important. Toutefois, le marché carbone européen, dont on connaît les facilités à être contourné, n'est pas un outil suffisamment efficace dans la lutte contre les émissions de GES. Le système normatif européen est assez peu sollicité en la matière.

Malgré quelques faiblesses dans l'avis, la CGT a voté pour.

### *Scrutin*

En effet, s'il est important de valoriser les initiatives positives, celles des grands lobbies pétroliers, chimiques, cimentiers ou encore du transport ne peuvent en aucun cas être considérées comme telles : leur

Nombre de votants : 173 – Ont voté pour : 172 – S'est abstenu : 1.

Madame la Ministre,  
Madame la Directrice générale,  
Mesdames et messieurs les membres du CIAS,

Tout d'abord, je voudrais vous souhaiter, encore une fois, bienvenue à toutes et tous pour cette nouvelle ère du CIAS.

Juste une petite parenthèse pour saluer notre collègue Jena Pierre Coste.

Je remercie l'ensemble des représentants syndicaux qui me font l'honneur de me confier en leur nom ce mandat ainsi que celles et ceux des organisations syndicales, des administrations qui s'engagent à animer les commissions permanentes...

J'arrête là tous ces remerciements sinon on ne va jamais commencer...

Alors quel programme de travail allons-nous mettre en place ?

Nous avons plusieurs chantiers en route et il va nous incomber de les mener à terme en pensant uniquement aux agents.

Je ne vais pas faire un inventaire à la Prévert des prestations qui pour nous représentants syndicaux sont toutes importantes, prioritaires et d'autres restent à construire.

Cette mandature CIAS doit poursuivre et surtout atteindre l'objectif d'une consommation du budget de l'ASI à hauteur de 100 % des crédits.

Sur ce sujet, il me semble important d'ouvrir très rapidement, comme le demande l'ensemble des organisations syndicales, le chantier de la sanctuarisation du budget, le devenir de l'action sociale interministérielle et les moyens dévolus à son fonctionnement.

Par moyens, j'entends tous les moyens mis à disposition (temps, matériel, Budget, etc...) que ce soit en Région pour le fonctionnement des SRIAS ou ceux qui doivent être proposés pour le fonctionnement du CIAS et de ses CP, sans oublier les ETP manquant à PS2 pour mener à bien ses missions.

Le fonctionnement de ce CIAS ne pourra pas continuer sans que l'ensemble des organisations syndicales soient associées à l'élaboration de son premier règlement intérieur.

Pour ma part et en conclusion de cette courte introduction aux travaux du CIAS, je conçois mon mandat issu des organisations syndicales dans un travail plus collectif et avec plus de transparence notamment dans l'organisation des débats, des travaux et la circulation de l'information.

Je ne vais pas être plus long et vous remercie de votre écoute.

Lister les co animateurs des CP :

1. Christine Roussel CP restauration
2. Alain Vibert Guigue CP budget
3. Frédéric Gallière CP Logement,
4. Michel Carayol CP SRIAS

Pour la CP famille nous n'avons pas encore de nom aussi je me dois d'interpeller dans l'ordre :  
FO qui présentait une candidature à la présidence  
CGC qui est représentative au CIAS





## **Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires CGT**

### **Compte rendu CIAS 16 avril 2015**

**E**n présence de la Ministre de la Fonction Publique, le nouveau CIAS a été installé selon l'arrêté du 24 décembre 2014 modifiant l'arrêté du 29 juin 2006. Le CIAS est désormais composé de 13 membres nommés sur proposition des organisations syndicales et 9 membres issus de l'administration.

La CGT a profité de la présence de la Ministre pour l'interpeller sur différents points. CF Déclaration Liminaire CGT.

#### **Election du président CIAS**

Pour la première fois les Organisations Syndicales (OS) ont donc procédé au vote du président du CIAS, dont le mandat est de 4 ans.

Deux candidats se sont présentés : un issu de la délégation FO et Ivan Baquer de la CGT.

C'est notre camarade qui a été élu à bulletin secret au 1er tour avec 10 voix contre 3 pour FO.

D'après l'article 1 de l'arrêté du 24 décembre 2014 modifiant l'arrêté du 29 juin 2006, à l'issue de l'élection du Président du CIAS, l'organisation dont le président est issu propose la nomination d'un nouveau membre au sein du collège. Le président du CIAS devient président de l'instance et donc du collège de représentants et de l'administration. Il sort donc de sa délégation et perd son droit de vote.

Nos mandatés sont : Carole Ricous (SRIAS Nord Pas De Calais)- Douniazed Zaouche (UGFF)- Christine Leveillé (secrétaire fédérale FD Finances) - Pascal Marié (Président SRIAS Nord Pas De Calais), Jean Marie Marolleau (SRIAS Charente Maritime), Jean Loup Pommier (Président de la SRIAS champagne Ardennes).

#### **Concernant les commissions permanentes du CIAS et leur co-animation.**

Il existe 5 Commissions Permanentes (CP) qui sont co animées par un membre de l'administration et un membre des OS. La pratique est que l'OS qui assure la présidence ne co anime pas de CP. FO après avoir demandé que cette question soit portée en fin de séance, a finalement quitté le CIAS juste avant de l'aborder, venant ainsi confirmer son refus de co animer une CP. La CP SRIAS sera co-animée par la CFDT- la CP Budget par la FSU- La CP famille par la CGC- La CP Logement par l'UNSA- la CP Restauration par Solidaires.

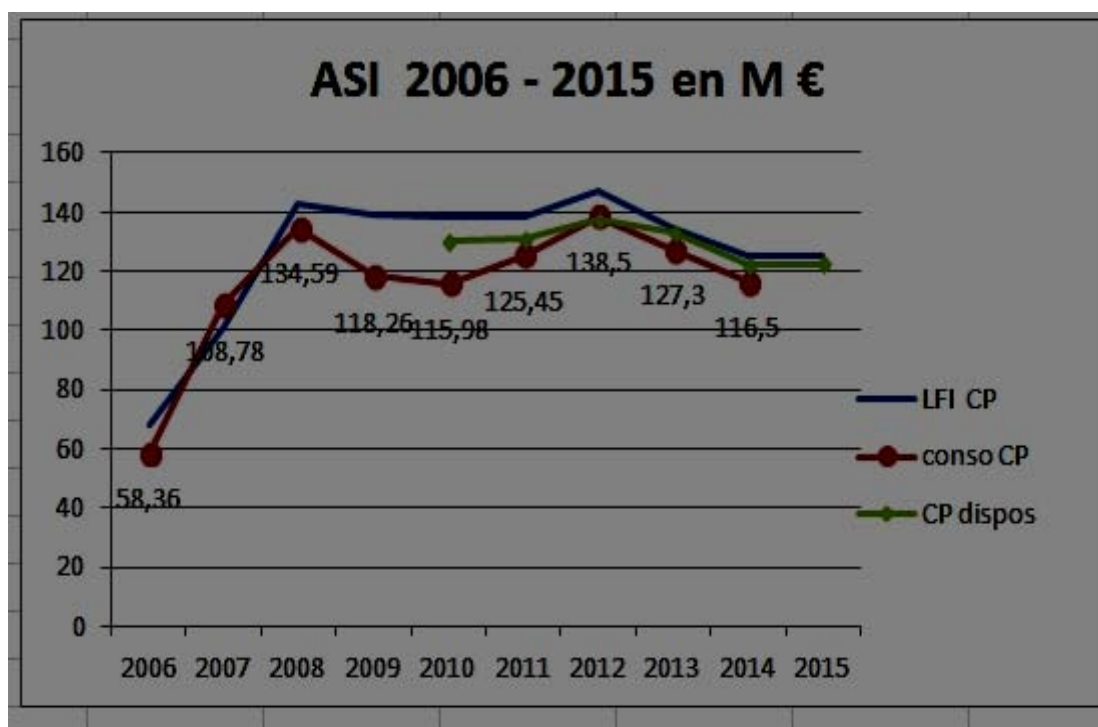
#### **Pour le BUDGET 2015, le compte n'y est pas !!!**

Pour l'exercice 2014, il y a eu 89 ,4 M € en AE et 116,4M€ en CP

Pour l'exercice 2015 des crédits ouverts, la programmation 2015 prévoit 144,2 M€ en AE ET 124 ,3M€ EN CP, selon la répartition suivante.

CHEQUES VACANCES	35,8 M €
CESU	40,7 M €
AIP	5,2 M €
CNSA	2,1 M €
RESERVATION CRECHES	24,6 M €
RESERVATION LOGEMENTS	2,1 M €
LOGEMENTS TEMPORAIRES	0,5 M €
RESTAURATION	10 M €
SRIAS	3,5 M €

Or il y a 2 M € de gel cette année qui font suite à 8% de mise en réserve obligatoire. La mise en réserve a augmentée d'un point !!! Depuis 2008, le budget de l'ASI a diminué, alors que les besoins augmentent. C'est pour cela que le budget de l'ASI doit impérativement représenter 3 pour cent de la masse salariale et des pensions, et un pour cent rien que pour le logement.



La CGT a demandé pour la prochaine CP Famille, un état des lieux par région des CEJ (contrat Enfance jeunesse). La question est de savoir si l'administration a fait son travail en signant les CEJ correspondant aux places en crèche réservées. Car il manque 2 500 000 euros de report selon nos calculs ! Or aucun centime ne doit manquer !

**Pour les chèques vacances :**

Nous demandons une étude sur les conséquences de la loi de finance 2011.

En effet quelles sont les conséquences de la suppression de la demi-part pour le RFR des retraités, agents ayant élevé seul un enfant et les veuves et veufs ? De même le SFT pour les retraités ayant eu plus 3 enfants est devenu imposable pour les retraités depuis janvier 2015 et change donc leur RFR. Quelles conséquences sur le barème et conditions d'attribution ?

**Il est à noter quelques avancées concernant les revendications CGT :**

Tout d'abord le projet de circulaire présenté en mars 2015, en groupe de travail informel sur le régime fiscal des prestations d'action sociale qui prévoyait :

- **D'étendre cet assujettissement à l'action sociale Ministérielle** (contrairement à la circulaire de 98, à ce jour en vigueur),
- **D'Attaquer le droit des fonctionnaires à l'action sociale** (article 9 du titre 1 du statut),
- **D'assujettir de nombreuses prestations à cotisations sociales et s'étendre au régime fiscal** (notamment les prestations d'aides aux études et à l'éducation des enfants ou les prêts d'accession à la propriété, prêt immobilier et aide à l'amélioration de l'habitat ...).

Est renvoyé comme nous l'avons demandé devant le Conseil Commun de la Fonction Publique.

Puis le fichier des retraités – leurs coordonnées postales - via le service des Retraite de l'Etat (SRE) est enfin à disposition de la DGAFP. Il permettra d'informer les retraités sur la prestation d'Aide au Maintien à Domicile (AMD) via un dépliant mentionnant le numéro d'appel spécifique – non surtaxé - de la CNAV.

Concernant le prestataire de service qui va être recruté, la CGT a demandé qu'une priorité soit donnée aux SCOOP, sociétés sociales et solidaires.

Enfin, en ce qui concerne un possible abondement budgétaire complémentaire pour le logement social, la voie de l'ERAFP est une piste qui est enfin confirmée par la Ministre.

Le véhicule financier via la caisse de dépôt et consignation comme l'avait suggéré la CGT a été abordée par la Ministre.

La délégation CGT au CIAS.